



Le 18 novembre 2020

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec– Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3613
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité - Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier R-3944-2015 / Notre référence : R051436 JOT

Chère consœur,

Le Coordonnateur a pris connaissance de la lettre de la Régie datée du 16 novembre dernier par laquelle elle demande les commentaires du Coordonnateur relativement à la demande de l'entité RTA de prolonger la durée de l'ordonnance contenue au paragraphe 93 de la décision D-2018-101 (l'Ordonnance) jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Considérant la demande de report d'audience effectuée par le Coordonnateur dans le dossier R-4070-2018 et les motifs invoqués par RTA dans sa lettre du 9 novembre 2020, le Coordonnateur indique qu'une prolongation de l'ordonnance ci-haut mentionnée jusqu'au 1^{er} janvier 2022 est opportune à ce stade.

Le Coordonnateur dépose également la présente lettre dans le dossier R-4070-2018, afin d'en informer la formation au dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos cordiales salutations.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY

c.c. Intervenants